

Pour une juste répartition des efforts demandés



Après le volet sanitaire de la crise Covid-19 (fermeture partielle des sites), la Direction engage une négociation avec les organisations syndicales sur son traitement économique.

La direction nous a exposé sa vision des mesures économiques qu'elle souhaite mettre en œuvre. Ses 3 objectifs annoncés sont :

- **La mise en place des mesures d'activité partielle pour l'ensemble des entités sur le territoire.** À ce stade, la direction fait le point sur l'ensemble des salariés en France pour identifier qui serait impacté. Pourquoi ? Le plan de continuité d'activité que nous devons à nos clients et au groupe reste à définir.
- **Prise des congés payés de 2019 avant le 31 mai 2020** sera une obligation pour tous les salariés. Aucune dérogation ne sera acceptée.
- **Le plan de Revalorisation des Salaires** : Jean -Pascal Tricoire demande à ce que les augmentations de salaire prévues au 1^{er} avril soient reportées au 1^{er} octobre 2020 (pour tous les pays).

De même le groupe annule le WESOP. L'intéressement et la participation abondés pourront être versés dans le Plan Epargne Groupe, mais sans décote du prix de l'action. (Pour le fonds actionnariat)

POUR UN VERSEMENT DE TOUS LES SALAIRES À 100%

L'accord qui va être négocié sera un accord groupe applicable à tous les salariés Schneider en France. Une réunion de négociation est programmée lundi prochain pour en définir les termes spécifiques. Dans le cadre de la mise en place de l'activité partielle, la CFE- CGC demande un versement des salaires à 100 % pour tous. Il est important que les salariés soient tous traités de manière équitable. Pour rappel, en cas d'activité partielle, les cadres au forfait heure, les techniciens, employés agents de maîtrise, ouvriers sont payés à 84 % du salaire net pour un mois complet, les cadres au forfait jour sont rémunérés à 100 %.



Faire en sorte que Schneider Electric passe cette crise en demandant des efforts à ses salariés est une légitime préoccupation. Mais cet effort ne devra pas reposer uniquement sur les efforts des salariés.

La CFE-CGC sera vigilante et force de propositions alternatives, et à l'écoute des propositions de la direction. D'autres possibilités existent.